

Exemple de politique 6

Éléments constitutifs des composantes de la prestation différenciée de services de prophylaxie préexposition

Les éléments constitutifs des composantes de la prestation différenciée de services de prophylaxie préexposition (PrEP) sont décrits dans le tableau 2. Ces éléments constitutifs (QUAND – fréquence des services, OÙ – lieu des services, QUI – prestataire de services et QUOI – ensemble de services) peuvent être utilisés pour adapter un modèle existant ou élaborer un nouveau modèle correspondant à une population cible ou à un contexte géographique.

La section « continuation » à droite du tableau définit les éléments constitutifs pour les personnes qui utilisent la PrEP au-delà d'une courte période et qui ont été évaluées comme ayant droit à une prestation de services moins intensive (voir la section 5).

Lorsqu'une personne ne correspond pas à ce profil pendant la phase de continuation au moment de l'évaluation, elle doit se voir offrir des renouvellements plus longs de la PrEP combinés à des consultations cliniques. Sauf indication clinique, ces personnes ne devraient pas être tenues à des visites cliniques fréquentes. Les consultations cliniques doivent avoir lieu tous les trois mois pour les renouvellements de la PrEP par voie orale ou des anneaux vaginaux imprégnés de dapivirine, et les visites combinées doivent avoir lieu tous les deux mois pour les personnes recevant du cabotégravir injectable à longue durée d'action. Par ailleurs, l'admissibilité des clients à un modèle de prestation différenciée de services moins intensif doit être réévaluée à chaque visite.

Tableau 2 : Éléments constitutifs de la prestation différenciée de services concernant l'évaluation, le démarrage et le suivi initial (0-3 mois) et la continuation de la PrEP (> 3 mois)

IST – infection sexuellement transmissible ; MNT – maladie non transmissible ; TARV – traitement antirétroviral

Évaluation, démarrage et suivi initial de la PrEP (0-3 mois)		Continuation de la PrEP (pour les personnes pouvant prétendre à une prestation de services moins intensive) <i>Lorsqu'elles ne répondent pas aux critères, les personnes doivent au minimum se voir offrir des consultations cliniques combinées et des renouvellements de la PrEP tous les 3 mois (par voie orale/anneau vaginal) ou tous les 2 mois (cabotégravir injectable).</i>		
Évaluation de la PrEP (après un test négatif de dépistage du VIH)	Démarrage/redémarrage de la PrEP ^c	Suivi clinique initial	Renouvellement ou injection de la PrEP uniquement	Consultation clinique
<p>Immédiatement après le test de dépistage du VIH</p> <p>(ou peut être offerte à la population pouvant prétendre à la PrEP au moment de la demande de dépistage du VIH)</p>	<p>Démarrage le jour même après acceptation de l'offre de PrEP si disponible sur place</p> <p>Si la personne ne peut pas se rendre au site de démarrage de la PrEP le jour même, dans les 7 jours après le test de dépistage du VIH</p>	<p><u>Voie orale/anneau vaginal</u> : visite EN PERSONNE 1 mois après le démarrage OU visite VIRTUELLE 1 mois après le démarrage et visite EN PERSONNE 3 mois après le démarrage</p> <p><u>Prophylaxie injectable</u> : visite EN PERSONNE 1 mois après le démarrage (peut avoir lieu tous les mois jusqu'au troisième mois pour permettre des injections de démarrage mensuelles)</p>	<p>Tous les 3 mois (tous les 2 mois pour la prophylaxie injectable)</p> <p><u>(Voie orale uniquement</u> : tous les 6 mois pour une période prolongée si la personne répond aux critères correspondants)</p>	<p>Tous les 6 mois</p> <p><u>(Voie orale uniquement</u> : tous les 12 mois pour une période prolongée si la personne répond aux critères correspondants)</p>
<p>Tous les lieux proposant le dépistage du VIH – communauté ou établissement</p>	<p>Site communautaire de proximité</p> <p>Services spécifiques de dépistage du VIH en établissement (service de planification familiale ou service ambulatoire de dépistage du VIH ou service IST, si détaché du service ambulatoire, service de soins prénatals et de santé de la mère et de l'enfant ou service TARV^a)</p> <p>Pharmacie communautaire</p>	<p>Points virtuels ou communautaires soutenus par les services de proximité</p> <p>Service de l'établissement où la prophylaxie a été mise en route</p>	<p>Dans la communauté :</p> <p>Point communautaire (par exemple, pharmacie, centre de consultation sans rendez-vous, service mobile de proximité ou livraison à domicile)</p> <p>Dans les établissements :</p> <p>Service conçu en vue d'une collecte accélérée des renouvellements ou de l'administration des injections (par exemple, planification familiale ou pharmacie, en cas d'autodépistage du VIH)</p>	<p>Point communautaire soutenu par les services de proximité</p> <p>Service de l'établissement où la prophylaxie a été mise en route</p> <p><i>Certaines composantes de l'ensemble de services peuvent également être fournies virtuellement dans le cadre de la télémédecine</i></p>

 QUAND

 OÙ

 QUI	<p>Tous les agents de santé proposant le dépistage du VIH, y compris les agents de santé non professionnels (ou les pairs distribuant des trousses d'autodépistage du VIH)</p>	<p>Personnel infirmier de proximité^b</p> <p>Personnel infirmier exerçant dans un établissement^b (personnel infirmier du service de planification familiale, personnel infirmier du service ambulatoire désigné pour soutenir le service de dépistage du VIH, personnel infirmier du service IST, personnel infirmier du service des soins prénatals, personnel infirmier du service des soins périnatals ou personnel infirmier du service TARV)</p> <p>Pharmacien du secteur privé</p>	<p>En personne : Personnel infirmier de proximité^b ou personnel infirmier exerçant dans un établissement^b</p> <p>Uniquement virtuellement : Agent de santé non professionnel formé et supervisé</p>	<p>Agent de santé non professionnel formé, employé de pharmacie ou pair (<i>pour la prophylaxie injectable, désigner un prestataire habilité à administrer l'injection</i>)</p>	<p>Personnel infirmier de proximité^b ou personnel infirmier exerçant dans un établissement^b</p>
---	--	---	---	---	---

	<p>Création d'une demande de PrEP</p> <p>Évaluation initiale de l'admissibilité à la PrEP en fonction des critères nationaux</p> <p>Offre de PrEP</p> <p>Orientation immédiate vers le personnel infirmier pour démarrer la PrEP (si disponible sur place ou si la personne peut se rendre au site de démarrage s'il est situé ailleurs)</p> <p>Sinon, proposer des sites possibles de démarrage de la PrEP et programmer un rendez-vous dans les 7 jours</p>	<p>Confirmer l'évaluation de l'admissibilité à la PrEP</p> <p>Vérifier l'admissibilité à la PrEP (avec un plan de transition vers la PrEP au terme de la prophylaxie postexposition et après un nouveau dépistage du VIH)</p> <p>Dépister l'infection aiguë à VIH</p> <p>Conseils relatifs à l'utilisation efficace et à l'arrêt^{c2}</p> <p>Conseils relatifs à la réduction des risques liés à la sexualité et à l'utilisation de substances^{c1}</p> <p>Évaluation de la durée d'utilisation prévue de la PrEP (courte, moyenne ou prolongée)</p> <p>Évaluation et proposition de méthodes adaptées (prise quotidienne par voie orale, prise par voie orale ponctuelle, anneau vaginal ou injections)^{c2}</p> <p>En fonction du calendrier du suivi initial en personne :</p> <p><u>Voie orale ou anneau vaginal</u> : Ordonnance pour 1 ou 3 mois et renouvellement (et trousses d'autodépistage du VIH à utiliser chez soi)</p> <p><u>Prophylaxie injectable</u> : Ordonnance pour 1 mois et injection (pour le démarrage)</p> <p>Les composantes suivantes de l'ensemble de services peuvent être transférées à la visite de suivi initial en personne si la prophylaxie est démarrée dans la communauté :</p> <p>Antigène de surface de l'hépatite B (HBsAg)^{c1}</p> <p>Dépistage et traitement des IST</p> <p>Test urinaire de grossesse</p> <p>Conseils en matière de planification familiale et accès à la contraception^{c2}</p> <p>Préservatifs et lubrifiants</p>	<p>Virtuellement et en personne</p> <p>Dépistage du VIH (il peut s'agir d'un autodépistage^a)</p> <p>Dépistage de l'infection aiguë à VIH</p> <p><u>Anneau uniquement</u> : vérification lors de l'insertion</p> <p>Traitement des effets secondaires</p> <p>Bref examen de l'utilisation efficace</p> <p>Discussions d'un possible arrêt de la PrEP et, le cas échéant, orienter la personne vers une procédure d'arrêt</p> <p>Uniquement virtuellement</p> <p>Faire revenir la personne dans l'établissement en cas de résultats anormaux ou si la taille de l'anneau n'est pas optimale</p> <p>Uniquement en personne</p> <p><u>Voie orale uniquement</u> : > 30 ans ou comorbidité : clairance de la créatinine (eGFR)</p> <p>Vaccin contre le virus de l'hépatite B si la personne n'est pas infectée ni vaccinée</p> <p>Si le client choisit de continuer la PrEP : Évaluation de l'admissibilité et proposition d'un modèle de continuation de la PrEP moins intensif</p> <p>Ordonnance pour 6 mois</p> <p><u>Voie orale/anneau vaginal</u> : renouvellements de deux fois 3 mois</p> <p><u>Prophylaxie injectable</u> : trois injections, à raison d'une tous les 2 mois</p> <p>Préservatifs et lubrifiants</p>	<p>Dépistage du VIH (il peut s'agir d'un autodépistage^a à réaliser chez soi avec une démonstration et des orientations concernant la marche à suivre en cas de résultat positif)</p> <p>Contrôle de l'utilisation efficace et de l'arrêt</p> <p><u>Voie orale</u> : renouvellement de 3 à 6 mois</p> <p><u>Anneau vaginal</u> : renouvellement de 3 mois</p> <p><u>Prophylaxie injectable</u> : 1 injection de prophylaxie</p> <p>Préservatifs et lubrifiants</p> <p>Orientation vers d'autres services si nécessaire</p>	<p>Suivre les lignes directrices cliniques relatives à la PrEP</p> <p>Dépistage du VIH</p> <p>Dépistage de l'infection aiguë à VIH</p> <p>Recherche et traitement des effets secondaires</p> <p>Bref examen de l'utilisation efficace et conseils en matière de risques sexuels</p> <p>Dépistage et traitement des IST</p> <p><u>Voie orale uniquement</u> : clairance de la créatinine (eGFR) : > 50 ans, comorbidité ou résultat précédent inférieur à 90 mL/min : Discussions d'un possible arrêt de la PrEP et, le cas échéant, orienter la personne vers une procédure d'arrêt</p> <p>Gérer les MNT et autres comorbidités</p> <p>Pour les femmes : évaluation de la planification familiale et ordonnance correspondante</p> <p>Ordonnance de PrEP pour 6 à 12 mois</p> <p><u>Voie orale</u> : renouvellements de deux fois 3 à 6 mois</p> <p><u>Anneau vaginal</u> : renouvellements de deux fois 3 mois</p> <p><u>Prophylaxie injectable</u> : trois injections, à raison d'une tous les 2 mois</p>
	<p>a Le lieu des services doit être envisagé du point de vue des utilisateurs de PrEP. Ces derniers signalent souvent qu'ils ne souhaitent pas se voir proposer des services de PrEP uniquement sein des services TARV.</p> <p>b Tous les personnels infirmiers peuvent prescrire et gérer la PrEP après avoir reçu une formation d'orientation en la matière et n'ont pas besoin d'une formation complète à la gestion des TARV.</p> <p>c Interventions comprises dans l'ensemble de services de redémarrage qui 1) n'ont pas besoin d'être répétées ou 2) peuvent être abrégées.</p> <p>d Les autotests du VIH dont l'utilisation est approuvée dans le cadre de la PrEP comprennent XXX (insérer les autotests du VIH dont l'utilisation est approuvée par le pays dans le cadre de la PrEP).</p>				